

**SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), **CE 27^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle étaient présents :

Madame Johanne Légaré, présidente
Monsieur Gilles Chagnon, commissaire
Monsieur Gilbert Couture, commissaire
Monsieur Mario Crevier, vice-président et commissaire
Monsieur Serge Lafortune, commissaire parent (secondaire)
Madame Marthe Nault, commissaire
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire
Madame Christiane Gourde, commissaire
Madame Christiane Hallée, commissaire
Monsieur Marcel Pépin, commissaire
Madame Anne DomPierre, commissaire
Monsieur Alain Gauthier, commissaire
Madame Francine Lorange, commissaire
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)

Étaient également présents :

Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe
Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications

Étaient absents :

Monsieur Réjean Desjardins, commissaire
Madame Bianca Nugent, commissaire parent (EHDAA)
Madame Touria Chraïbi, directrice du Service des ressources matérielles
Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur du Service des ressources éducatives
Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières
Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines
Madame Paméla Touchette-Giroux, coordonnatrice du Service des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la
séance et
adoption de
l'ordre du jour

C.C.-17-18-055 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté (ou avec les modifications suivantes).

Adoptée à l'unanimité

Période
d'intervention du
public

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public

Position de la
Commission
scolaire des-
Portages-de-
l'Outaouais en lien
avec l'Action
collective
concernant les
frais accessoires
exigés aux parents

POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS EN LIEN AVEC L'ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES FRAIS ACCESSOIRES EXIGÉS AUX PARENTS

Considérant la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« **Action collective** ») ;

Considérant le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective ;

Considérant la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la CSPO le 22 juin 2017 ;

Considérant que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la CSPO a avisé ses assureurs de l'Action collective ;

Considérant l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la CSPO dans le dossier de l'Action collective ;

Considérant que la CSPO désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs ;

C.C.-17-18-056 Madame Johanne Légaré propose de mandater la secrétaire générale à informer les procureurs ad litem de la CSPO, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la CSPO exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

Monsieur Serge Lafortune propose d'amender le dernier paragraphe pour ajouter après « en garantie » :

'... et conditionnel à l'adoption par le ministère, des directives claires et explicites concernant les frais qui peuvent et ne peuvent pas être exigés des parents par les commissions scolaires.

Vote sur la proposition de Monsieur Serge Lafortune.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
6	1	5

Madame Johanne Légaré inscrit sa dissidence.

Monsieur Antoine Gomis n'a pas participé au vote.

Vote sur la proposition avec amendement.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
10	1	1

Madame Johanne Légaré inscrit sa dissidence.

Monsieur Antoine Gomis n'a pas participé au vote.

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-17-18- 057 Madame Johanne Légaré propose la levée de la séance.
Il est 19 heures 30 minutes.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 2. Intervention du public
 3. Position de la Commission scolaire des-Portages-de-l'Outaouais en lien avec l'Action collective concernant les frais accessoires exigés aux parents
 4. Levée de la séance
-